



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 juin 2004, les FUCaM, les FUNDP, les FUSL et l'UCL ont concrétisé la décision d'unir leurs forces en signant la convention de constitution de l' « Académie Universitaire 'Louvain' ». Ce nouveau cadre, contenu dans le décret de la Communauté française de Belgique du 31 mars 2004 « *définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités* », a permis depuis lors de traduire la forte volonté de collaboration des quatre partenaires universitaires.

Dans cette convention, les partenaires définissaient notamment l'Académie Universitaire 'Louvain' comme :

- un défi : celui d'associer des institutions de taille et de culture différentes dans le respect de l'identité et de la spécificité de chaque partenaire ;
- une ambition : celle de développer, par des synergies nouvelles, un tissu universitaire serré sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles et d'y promouvoir un enseignement et une recherche de qualité reconnue internationalement ;
- une vision : celle d'un pôle universitaire qui soit un acteur majeur du développement de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique, et en Europe, susceptible de s'inscrire dans les réseaux internationaux de haut niveau.

Après deux ans et demi de collaboration au sein de cette structure et forts de l'expérience qu'ils ont ainsi partagée, les quatre partenaires de l'Académie, par une décision récente de leurs organes souverains respectifs, ont convenu d'ouvrir dès le mois de septembre 2007 des négociations en vue de créer ensemble une université nouvelle.

Par cette décision, les quatre partenaires estiment que leur intégration en une seule université nouvelle constitue une opportunité unique d'accroître leur visibilité internationale, de leur faciliter l'accès aux grands réseaux de recherche européens et internationaux et de renforcer leur engagement dans les trois missions de l'université que sont l'enseignement, la recherche et le service à la société.





En matière d'enseignement, l'objectif est de renforcer les traditions pédagogiques et de veiller à mettre l'étudiant au centre de sa formation ; celle-ci sera nourrie des activités de recherche de l'ensemble des composantes de la nouvelle entité et se situera délibérément dans le nouvel espace européen de l'enseignement supérieur. Le caractère multi-sites de la nouvelle université facilitera le développement de programmes de formation continue de qualité, proches des publics concernés.

L'étroite mise en réseau de l'ensemble des équipes travaillant aujourd'hui dans les quatre institutions aura pour objectif de favoriser la recherche de pointe et de multiplier les occasions de travail interdisciplinaire. La présence de chercheurs (doctorants et post-doctorants) étrangers sera facilitée par la mise en évidence des divers pôles de recherche de qualité et contribuera à un plus grand rayonnement scientifique de l'université nouvelle.

De par son déploiement géographique sur le territoire des régions wallonne et bruxelloise, la nouvelle université aura aussi pour objectif de renforcer le service qu'elle entend rendre à la société en collaborant à son développement culturel, social et politique, mais aussi économique, notamment par une plus grande capacité de valoriser, par des transferts technologiques, les résultats de la recherche. De plus, elle aura un lien fort avec le réseau hospitalier, notamment par le rôle moteur qu'y jouent les cliniques universitaires Saint-Luc (Woluwé) et de Mont-Godinne.

De même, ouverte sur le monde et soucieuse d'œuvrer à améliorer les conditions de vie des générations actuelles et futures, la nouvelle université, grâce à une plus grande synergie des forces et atouts de chaque partenaire, accordera une attention toute particulière à l'investissement spécifiquement universitaire dans le cadre des relations nord-sud et des projets de coopération avec des universités du sud.

Sur la base des éléments explicités à ce jour tels qu'approuvés par les organes souverains de chacune des institutions et fixant les conditions de la future négociation, on peut dès à présent tracer quelques contours de cette nouvelle université :

- l'Université résultant du processus d'intégration se dotera d'un projet fédérateur ambitieux visant à développer son excellence dans l'exercice de ses missions, à accroître son attractivité internationale et à renforcer son ancrage local ;





- l'Université nouvelle s'appellera Université catholique de Louvain (UCL), chaque site s'y identifiant par une dénomination spécifique (telle que « UCL/Namur » ou « UCL/site de Mons » à convenir) ; elle conservera le statut juridique accordé par la loi du 12 août 1911 à l'actuelle UCL ;
- la mise en œuvre de ce projet garantira le maintien, voire le développement, sur chaque site, de programmes d'enseignement pour tous les cycles pour lesquels le site bénéficie de l'habilitation, de pôles de recherche d'excellence en lien avec ces programmes d'enseignement et d'activités de service à la société ; de même, sera garanti l'emploi à tous les membres du personnel nommés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée à la date de l'intégration des quatre universités actuelles en une seule entité ;
- l'Université nouvelle entend que son projet fédérateur s'inspire des valeurs partagées par les quatre partenaires, valeurs issues de la tradition humaniste et chrétienne et vécues dans un esprit d'ouverture, de tolérance et d'attention à l'autre ; dans cette perspective, elle se donnera, en concertation avec les Pouvoirs Organisateurs des différents partenaires, une « Charte de valeurs » ;
- elle respectera les situations spécifiques des quatre partenaires actuels qui, tout en présentant de nombreux points communs, sont aussi marquées par des différences dues à l'histoire, la taille, la situation géographique, le public de chacun d'entre eux ; elle fera en sorte que les atouts actuels de chaque partenaire soient valorisés en son sein ; à cet effet, non seulement elle introduira dans sa gouvernance un mécanisme de sauvegarde des intérêts identifiés comme fondamentaux par chacune des quatre institutions actuelles, mais s'emploiera également, sur base des fonds propres de chacun, à ce que chaque site poursuive et développe ses spécificités d'enseignement, de recherche et de service à la société ;
- elle sera gouvernée par un seul Conseil d'administration dont la composition garantira un équilibre approprié entre membres intérieurs et extérieurs ainsi qu'une représentation adéquate de chacun des sites ;





- soucieuse de conjuguer les exigences de gouvernance d'une grande université avec la nécessité et le souhait de maintenir des autonomies locales, elle veillera à ce que son fonctionnement soit largement décentralisé et se fonde sur le principe de subsidiarité : à cet effet, son statut organique précisera les domaines relevant de la gouvernance centrale et ceux qui, comme la gestion des premiers cycles, seront de la compétence d'un organe de gouvernance locale, travaillant par délégation du Conseil d'administration ;
- attentive à ce que sa gouvernance soit non seulement efficace mais suscite également d'emblée l'adhésion de la part de la communauté universitaire tout entière, elle entend affirmer son attachement aux procédures électorales dans la désignation des mandataires au sein des organes de la nouvelle entité ;
- elle sera soucieuse, non seulement de maintenir, mais aussi de développer, les réseaux actuels de contacts et de collaborations de chacun des partenaires avec le monde professionnel, les établissements d'enseignement supérieur et les autres universités.

Les quatre universités partenaires expriment leur volonté de rendre l'intégration possible dans un délai de trois ans, tout en permettant à chaque partenaire de rejoindre cette université nouvelle à son rythme et, au plus tard, en 2015.

Les quatre institutions partenaires se réjouissent de la qualité des contacts qui ont prévalu au sein de l'Académie 'Louvain' et qui les ont amenées à envisager avec enthousiasme et détermination ce projet de création d'une université nouvelle qui leur permettra, dans un cadre plus adapté aux perspectives européennes et internationales, de relever les défis qui se posent à elles à l'aube du 21^{ème} siècle.

Bruxelles, le 12 mars 2007.

Christian DELPORTE
Recteur FUCaM

Michel SCHEUER
Recteur FUNDP

Jean-Paul LAMBERT
Recteur FUSL

Bernard COULIE
Recteur UCL

